



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS-ARCHIVES Réunion du 14 septembre 2026

Présents: Jacky ANTONIAZZA; Serge ATTIAS; Alfred BARNY; Philippe BEON; Florian CARRIER; Catherine CHOUMEURTHE; Louise DANCY; Daniele DUPLAT BAZIL; Agnès FRANCONIE; Deborah GUERRE MESRADI; Hamid HASSNAOUI (membre de l'équipe d'animation); Céline HAUSZWALB; Philippe HERY; Lafayette Anticipations – Fondation (Emilie VINCENT); Martine LEYGUES; Thomas LIN; Jacques MAEGHT; Paule MAZEO; Jacky MORELLE; Patrick MOSKOVICZ (membre de l'équipe d'animation); David NIJAKI; Jean-Claude POUSSARD; François RICHE (membre de l'équipe d'animation); Eliane ROSENBERG-MOUNIER; Françoise SERRAULT; Sandrine THOURY (membre de l'équipe d'animation); Faty TOUZOT; Denis TREDANIEL; Nam VU.

Excusés: Marie-Paule BELLLOT; Ann BOSTOEN (membre de l'équipe d'animation); Dominique CIORA; Patricia CLARISSE; Sophie DAVID; Robert PAUTOU; Martine PORTNOE; Antoni VALERO CABRE.

Auditeurs libres: Roselyne CHEVALIER; Jacques KASBI.

Mairie de Paris Centre: Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, des chantiers de l'espace public, de la réalisation des engagements, de la transparence, et de la relation avec les habitants, élu référent du Conseil de quartier Marais-Archives; Marie-Liesse POYETON, Chargée de participation citoyenne.

ORDRE DU JOUR:

1. **Questions du 11 mai 2026, les réponses vous ont été envoyées par notre élu référent, Boris JAMET-FOURNIER**
 - a. **Nouvelles questions**
 - b. **Nouveaux signalements**
2. **Retour sur l'Adoption du Vœu relatif à la Circulation dans le Marais**
3. **Point Budgets 2026**
4. **Calendrier pour 2026-2027**
5. **Questions, demandes et annonces diverses**
6. **Fin de réunion à 20h30-21h00**

Réponses aux questions du 11 mai 2026, par notre élu référent Boris JAMET-FOURNIER

○ **Réponses aux questions :**

Un Conseiller relaie l'alerte de riverains concernant des travaux de « surélévation sauvage » au 5 rue Ferdinand Duval. Cette installation soulève des inquiétudes à la fois en matière de sécurité (risque de chute d'éléments) et de respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais. La Mairie avait-elle connaissance de cette situation et quelles mesures entend-elle prendre pour contrôler la conformité de ces travaux et garantir la sécurité des riverains ?

La Mairie n'a pas récemment (au cours des deux dernières années) autorisé de surélévation à cette adresse et n'a pas connaissance de changements. Comme vous le savez, l'équipe municipale est très attachée au respect des règles d'urbanisme ainsi qu'à la préservation du caractère patrimonial du Marais.

À la suite des échanges intervenus avec les habitants concernés, Boris JAMET-FOURNIER les a accompagnés dans leurs démarches de signalement via la plateforme MonParis afin de saisir le Bureau Accueil et Service à l'Usager de la Direction de l'Urbanisme, auquel il appartient de répondre aux questions relatives aux autorisations délivrées, avec le concours des Architectes des Bâtiments de France et de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Paris.

Le développement du « speedbike » est un phénomène urbain préoccupant, soulevant des enjeux en matière de sécurité et de civilité, en dépit des opérations de contrôle ciblées engagées par la Police Municipale en lien avec la Police Nationale. Dans ce contexte, quelles actions supplémentaires la Mairie entend-elle déployer afin d'endiguer durablement ce phénomène et répondre aux préoccupations exprimées par les riverains ?

Le phénomène des speedbikes est en effet préoccupant. La Police Municipale et la Police Nationale réalisent régulièrement des opérations conjointes permettant de verbaliser les contrevenants et, lorsque le cadre juridique le permet, de procéder à la saisie de certains véhicules. Plusieurs opérations ont ainsi été menées durant l'été en lien avec la Police Nationale.

Il convient de souligner que la Police Municipale, bien que fortement mobilisée sur cette problématique, ne dispose pas à elle seule des compétences juridiques et administratives nécessaires pour procéder à la saisie des speedbikes. C'est pourquoi ces actions sont conduites en coordination étroite avec la Police Nationale.

Suite à cette réponse, Le Conseil de quartier a signalé l'existence de dispositifs de mesure et de contrôle de vitesse de type curvomètres, susceptibles de contribuer à un meilleur suivi des comportements des engins motorisés.

Dans le cadre de l'installation temporaire « La Caverne du Pont Neuf » (projet porté par l'artiste JR), impliquant la fermeture du pont à la circulation motorisée, la mise en place de déviations et des perturbations de circulation sur la période allant de mi-mai à mi-juillet 2026, quels sont les impacts sur les lignes de bus concernées (notamment les lignes 27, 58 et 70) et quelles mesures d'accompagnement ont été prévues pour en atténuer les effets ?

Les informations relatives aux impacts de l'installation étaient disponibles en ligne. Les lignes de bus 27, 58 et 70, qui empruntaient habituellement le Pont-Neuf, ont été déviées par le boulevard du Palais pendant les différentes phases du projet.

La station de métro « Pont Neuf » est demeurée ouverte et accessible durant toute la période de l'exposition. Toutefois, les sorties piétonnes 2 et 3 (Quai du Louvre et Pont-Neuf) ont été temporairement fermées sur certaines périodes d'exploitation du projet. L'accès aux Vedettes du Pont-Neuf sur les berges de Seine a quant à lui été maintenu.

○ **Nouvelles questions :**

- Malgré les actions de communication engagées par la Ville, de nombreux habitants estiment que les dépôts sauvages (emballages, verres, gravas, ordures) demeurent fréquents dans le quartier et que la sensibilisation seule ne suffit plus. Quels moyens la Mairie entend-elle déployer pour renforcer le respect de la réglementation et lutter plus efficacement contre ces comportements ?
- La réglementation relative aux horaires de livraison des commerces semble encore insuffisamment respectée, générant des nuisances sonores importantes pour les riverains. Quels moyens humains et matériels sont prévus pour assurer l'application effective de la réglementation ? Une évolution de celle-ci est-elle envisagée afin de mieux concilier activité économique et qualité de vie des habitants ?

Eléments d'échanges :

- *Plusieurs riverains ont souligné les difficultés liées aux livraisons matinales et aux nuisances sonores qu'elles génèrent. Il a toutefois été rappelé que les contraintes de circulation dans le centre de Paris rendent parfois complexes les livraisons en pleine journée.*
- *Une intervention des services de police a permis de faire évoluer les pratiques concernant les livraisons du Franprix de la rue Bourg-Tibourg, désormais réalisées à partir de 7h, ce qui constitue une amélioration pour les riverains concernés.*
- *Certains habitants du secteur Bourg-Tibourg ont indiqué que les nuisances sont telles que certains finissent par privilégier d'autres secteurs résidentiels.*
- *Un participant fait part de son insatisfaction concernant le traitement des signalements effectués via le 3975 et l'absence perçue d'intervention de la Police Municipale.*
- Quelles sont les récentes évolutions concernant le BHV et les commerces autour ? De quels leviers la Mairie dispose-t-elle pour sanctuariser les commerces traditionnels du quartier et les enseignes emblématiques ?

○ **Nouveaux signalements :**

- Nouvelles dégradations rue Pastourelle : plusieurs habitants de la rue Pastourelle signalent la persistance de dépôts sauvages récurrents sur l'espace public et la présence de personnes à la rue. Malgré les opérations ponctuelles (départ des équipements de chantier, bornes électriques sécurisées) et les actions menées par la Mairie, ce secteur est un point noir de longue date en matière de propreté.

Les habitants estiment que les actions de sensibilisation ne suffisent plus à elles seules pour faire évoluer les comportements. Ils souhaitent une réflexion globale sur ce secteur. En attendant, la question du renforcement des contrôles, de la verbalisation et des sanctions a été largement évoquée comme un levier nécessaire pour améliorer durablement la situation.

- Nuisances rue des Quatre Fils et rue de la Perle : plusieurs habitants signalent des nuisances récurrentes liées à la propreté de l'espace public et à des nuisances sonores, causées notamment par le café La Perle. Une attention particulière est également appelée sur les abords de l'école, où des odeurs d'urine sont régulièrement constatées. Les riverains estiment que les moyens actuellement mobilisés ne sont pas à la hauteur de la situation.
- Dégradation récurrente du mobilier urbain : les habitants signalent que le mobilier urbain est fréquemment utilisé comme support d'expression ou de communication, au détriment de son aspect d'origine et de la qualité du cadre de vie. Il prennent pour exemple des potelets repeints rue du Roi-de-Sicile (couleur du drapeau italien devant une librairie italienne) et rue des Blancs-Manteaux (têtes japonaises type street-art). Les membres du Conseil de quartier s'interrogent sur les moyens pouvant être renforcés pour prévenir ces dégradations et mieux préserver le mobilier urbain.

Retour sur l'Adoption du Vœu relatif à la Circulation dans le Marais

Le vœu du Conseil de quartier concerne l'ajustement du plan de circulation du Marais et a été élaboré par la Commission « Mobilités ». Il est à retrouver [aux pages 27 à 29 du support de présentation](#).

Le vœu est suivi par 4 élus :

- Boris JAMET-FOURNIER, adjoint au Maire de Paris Centre chargé des quartiers, des chantiers de l'espace public, de la réalisation des engagements, de la transparence et de la relation avec les habitants,
- Benoîte LARDY, adjointe au Maire de Paris Centre chargée du sport, des événements culturels, des piétons, des bus et du handicap,
- Franck GUILLORY, adjoint au Maire de Paris Centre chargé des quartiers, de la participation citoyenne et de la propreté,

- Pierre MONQUET, conseiller délégué de Paris Centre chargé de la sécurité, de la tranquillité et de la vie nocturne.

Une réunion de travail avec les services territoriaux de voirie (STV) et la Direction de la Police municipale et de la prévention (DPMP) va être organisée afin d'examiner les conditions de mise en œuvre de cette proposition.

L'objectif est ensuite de constituer un comité de pilotage de l'expérimentation associant les porteurs du projet, les membres du Conseil de quartier et les services concernés. Ce comité aura pour mission de préciser le cadre de l'expérimentation, les modalités de suivi ainsi que les indicateurs et éléments d'évaluation à collecter, afin de permettre l'élaboration d'un avis consultatif à destination du Maire de Paris Centre.

Point Budgets 2026

Le budget de fonctionnement 2026 (forfait annuel de 3306 €) :

Les Conseillers ont voté précédemment les enveloppes suivantes :

- Achat de livres pour « l'Ecole du Kiosque » – 135 €
- Réalisation d'une vidéo autour de l'association « LivreEnsemble » – 500 €
- Contribution pour le projet Au(x) Centre(s) de l'été portés par les Centres Paris Anim' et les centres sociaux du secteur – 200 €
- Organisation du vide-greniers des Conseils de quartier Marais en octobre 2026 – 400 €
- Organisation de la dictée historique – 500 €
- Achat de collations et boissons pour les séances du Conseil de quartier – 400 €
- Organisation du pot de fin d'année – 450 €

Les conseillers votent une enveloppe 200 euros pour l'achat de cartes de visite (unanimité).

Le budget d'investissement 2026 (forfait annuel de 8264 €) :

Les Conseillers ont voté précédemment les enveloppes suivantes :

- Complément pour l'abri de jardin au Clos des Blancs-Manteaux – 750 €
- Achat d'un disque dur pour l'équipe d'animation du Conseil de quartier – 200 €
- Achat de matériels « podcast » – 800 €

Une conseillère propose l'achat de deux tables de ping-pong pour l'école Moussy. Le projet sera travaillé pour la séance d'octobre afin de voter une enveloppe correspondante.

L'équipe d'animation appelle les membres du Conseil de quartier à faire des propositions pour la séance suivante et de s'aider des fiches « projets » mis en place par la Mairie.

Calendrier pour l'année 2026-2027

- **Lundi 12 octobre 2026** - Musée Picasso
- **Lundi 9 novembre 2026** - Mairie de Paris Centre
- **Lundi 14 décembre 2026** - Mairie de Paris Centre
- **Lundi 11 janvier 2027** - Mairie de Paris Centre
- **Lundi 22 février 2027** - Mairie de Paris Centre
- **Lundi 19 avril 2027** - Mairie de Paris Centre
- **Lundi 10 mai 2027** - Mairie de Paris Centre
- **Lundi 14 juin 2027** - Mairie de Paris Centre

Questions, demandes et annonces diverses

- Les annonces d'événements dans le quartier :
 - La 5^e édition du vide-greniers des Conseils de quartier du Marais le 3 octobre
 - « L'Ecole du kiosque » le 27 septembre et le 25 octobre.
Les éléments des dernières séances sont à retrouver [à la page 49 du support de présentation](#).
 - La quinzaine de l'accessibilité et de l'inclusion – en partenariat avec le Conseil Local du Handicap et la Ville de Paris : plus d'informations [aux pages 51 et 52 du support de présentation](#).
 - Conférence « Histoire du Quartier des Enfants Rouges » le 19 septembre au Potager des Oiseaux.
- Annonce de la fermeture du bar « Tata Yaya » situé au 102 rue du Temple : plus d'informations [à la page 44 du support de présentation](#).
- Prochaine séance du Conseil de quartier : **lundi 12 octobre 2026 au Musée Picasso**
- Pour signaler une incivilité du quotidien les conseillers sont invités soit :
 - **A consulter la page dédiée sur Paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilete-du-quotidien-3800?>**
 - **A contacter le centre d'appel de la Ville de Paris (3975)** qui permet de signaler une incivilité aux agents de la Police municipale 7j/7 et 24h/24.
 - **A utiliser l'application Dans Ma Rue** qui permet de signaler toute anomalie sur l'espace public
 - **En cas de gêne ou de nuisances causées par une activité professionnelle (bruits ou odeurs provenant de l'intérieur de locaux commerciaux ou professionnels), un signalement est possible [en ligne](#) (à la Rubrique « Trouver le bon interlocuteur »)**
 - **A contacter la Police Nationale en composant le 17** qui permet de demander une intervention face à une situation dangereuse ou illégale.
- Liens utiles :
 - Les comptes-rendus des plénières et les présentations PPT sont disponibles sur [la page dédiée du Conseil de quartier](#).
 - Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.

Conseil de secteur Paris Centre

Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif à l'ajustement du plan de circulation du Marais

Vu l'arrêté conjoint municipal et préfectoral en date du 21 octobre 2024, mis en ligne le 31 octobre 2024, instaurant une zone à trafic limité dans le centre de Paris, entrée en vigueur le 4 novembre 2024 et réglementant la circulation dans une zone de 5,5 km² ;

Vu la réunion publique portant sur le plan de circulation du 20 septembre 2021 ;

Vu les trois ateliers portant sur le plan de circulation, organisés les 17 et 26 novembre 2021 (Zone "Beaubourg/Saint-Martin/Arts et Métiers » et Zone Arsenal/Saint-Gervais/Les Iles »), et en particulier l'atelier du 15 décembre 2021 concernant la Zone 3 -Coeur de Marais/Charlot/Enfants Rouges ;

Vu la réunion de restitution générale de la concertation avec une présentation du nouveau plan de circulation tenue le 12 juillet 2022 ;

Vu la mise à jour de la révision du plan de circulation des 3^e et 4^e arrondissements le 7 février 2024 ;

Considérant que 70 % des ménages du quartier ne possèdent pas de voiture et que seuls 8 % des trajets domicile-travail des habitants s'effectuent en véhicule, souvent pour des trajets intra-muros (source : APUR 2019), et notamment de façon occasionnelle ;

Considérant que des riverains, contraints d'utiliser leurs véhicules, doivent effectuer des détours conséquents pour atteindre leur logement et ou leur parking, avec des allongements en distance et en temps, (cf. annexe 1) et encombrement davantage la circulation, nonobstant les effets sur la pollution ;

Considérant que la baisse du trafic bénéficie avant tout aux riverains qui ont vu l'amélioration de la tranquillité du quartier et de la qualité de l'air ;

qu'il existe, à Paris, des sites où la circulation est interdite sauf, notamment, aux véhicules des riverains et la desserte interne uniquement, comme de la place de la Bastille à la place de la Concorde par arrêté conjoint municipal et préfectoral en date du 7 mai 2020 ;

Considérant que le code de la route comprend des panneaux d'interdiction de circuler avec l'ajout d'une mention « sauf riverains » et que certains sont installés dans d'autres arrondissements de Paris, notamment dans le 18^e arrondissement rue de la Chapelle et rue Marx Dormoy (cf annexe 2) ;

Le Conseil de secteur Paris Centre, sur proposition du Conseil de quartier Marais-Archives :

Réaffirme son double attachement à la réduction du trafic automobile de transit dans le Marais et à la recherche de solutions pour faciliter la circulation des riverains dans le secteur du Marais ;

Exprime sa volonté de lancer, dans l'année à venir, une expérimentation qui permettra de tester l'impact d'une évolution de la réglementation vers une dérogation accordée à certains riverains sur les tronçons de voies de bus et taxis situés rue des Archives (entre rue Sainte-Croix de la Bretonnerie et rue des Francs Bourgeois) et/ou rue des Quatre-Fils (entre rue Charlot et rue des Archives) sur le modèle de la rue de Rivoli.

Propose que cette expérimentation soit menée avec l'appui des services de la Ville et supervisée par un comité de pilotage, composé de représentants des différentes parties prenantes, qui sera chargé de rendre un avis consultatif au Maire de Paris Centre, préalable à toutes décisions ultérieures sur le sujet.